

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2024

DEL-2024-283

L'An deux mille vingt-quatre, le 5 décembre, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/11/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Étaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mmes LAFARIE, PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE,
MM. BACHELLARD, BARRY, BOUCLIER, COUTIER, GONDA, PAULY, PEUGNIEZ.

Suppléants : M. GAILLARD.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BARBIER, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN,
PENHOÛËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. AEBISCHER, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : .

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, REY.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. CARTIER, FRANÇOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mmes CECCON, WENDLING,
M. FROSSARD.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mme BRUNO,
MM. BARTHALAIS, BOUCHET, GEORGES, MARIAS, ROLLIN, VILLARD.

Étaient absents ou excusés :

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER,
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BARON, BLOUIN, BONTEMPS, BOUVARD C, BOUVARD
M, BURNET, CALLET, CALONE, CATTANÉO, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN,
CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, CLEVY, CONDEVAUX JF, DEAGE, DEFAGO, DEPLANTE,
DERONZIER, DUGAVE, EVERAERE, FOURNET, GENOUD, GILBERT, GILET, GILLET, GRANGER,
GUILLOTTE, GYSELINCK, HAVEL, HENON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-
GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI,
PELLARIN, PEROU, PERRET, PERY, ROSSINELLI, RUBIN, SAILLET, SERMET-MAGDELAIN,
SONNERAT, TOURNIER, VITTOZ

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, MONIN, TRUCHON,
MM. BRACONNIER, CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, HARROP, LOUVEAU, RACAT
SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 108
 Présents : 37
 Membres habilités à prendre part au vote : 108
 Votants : 37
 Représentés par mandat : 7

Objet : COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ENERGIE - REMPLACEMENT DE DEUX DELEGUES DU SYANE, MEMBRES DE LA COMMISSION ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Rapport présenté par Mme Nadine WENDLING

Il est exposé que la loi n° 2015-992, relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte et promulguée le 17 août 2015, introduit, en son article 198, la création d'une Commission consultative entre tout Syndicat Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité (AODE) et l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) totalement ou partiellement inclus dans le périmètre dudit Syndicat.

Cette Commission a pour objectif de « coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter les échanges de données ».

Le SYANE, autorité organisatrice de la distribution de l'électricité pour les communes sous concession ENEDIS, a donc créé, le 15 décembre 2015, une Commission consultative qui regroupe l'ensemble des EPCI à fiscalité propre de la Haute-Savoie.

Cette Commission consultative est paritaire, c'est-à-dire constituée d'autant de membres du SYANE, que des EPCI-FP. Elle est composée de 88 délégués :

- 44 pour les EPCI à fiscalité propre, désignés par les 3 Communautés d'Agglomération et les 18 Communautés de Communes de la Haute-Savoie, et une Communauté d'Agglomération de la Savoie (au titre de la commune de LA GIETTAZ, dont la distribution d'électricité est assurée par la Régie de Thônes),
- 44 pour le SYANE, désignés parmi les 108 membres titulaires (+ 51 suppléants) de son Comité, dont la liste est répertoriée ci-dessous :

AEBISCHER	Christian
AMADIO	Jean-Pierre
BACHELLARD	Christian
BARBIER	Alain
BAUD-GRASSET	Joël
BILLOT	Caroline
BOISIER	Lucien
BOUCLIER	Stéphane
BOUVARD	Christian
BRUNO	Vanessa
CAVAREC	Pierre-Emmanuel

CHARBONNIER	Claude
CHASSAGNE	Eric
CHENEVAL	Jean-Pierre
COUTIER	Patrice
DALL'AGLIO	Sandrine
DAVIET	François
DEAGE	Joseph
DESCHAMPS	Fernand
DETURCHE	Sandrine
FRANCOIS	Gilles
GILLET	Bruno

GOURREAU	Georges
HACQUIN	Pierre
JACQUES	Jean-Michel
JOURNE	Jean-Pierre
LARCHER	Patrick
LEOTY	Christian
MATHIAN	Noël
MAURIS	Odile
MERMIER	Arlette
MUGNIER	Magali
NEVES	Manuel

OBERLI	Gérard
PARIS	Pascale
PAULY	Gilbert
PENHOÛËT	Anthony
PERRISSIN-FABERT	Georges
PEUGNIEZ	Eric
RATSIMBA	David
SIBILLE	Jacques
TARAGON	Sylvie

Suite à la démission de Monsieur Patrick VUILLERMOZ du Conseil municipal de BONS-EN-CHABLAIS, et à la sortie de Monsieur Marc MILLET-URSIN lors du renouvellement du Conseil municipal de DOUSSARD en 2023, il convient de remplacer deux délégués à la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie.

Cette commission est régie par un règlement intérieur qui décrit sa composition et ses attributions, ainsi que les modalités de préparation puis d'organisation des séances. Il est notamment prévu d'assurer a minima une séance par an, avec convocation 15 jours francs avant la séance.

Après en avoir appelé aux candidatures et en avoir délibéré, les membres du Comité sont invités :

1. à désigner Madame Marion LAFARIE et M. Richard FROSSARD pour siéger en qualité de titulaires au sein de la Commission consultative du SYANE et de l'ensemble des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) totalement ou partiellement inclus dans le périmètre de son territoire,
2. à approuver le règlement intérieur régissant le fonctionnement de cette Commission Consultative Paritaire de l'Énergie.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

